

VILLE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - MARCHE A PROCÉDURE ADAPTEE (M.A.P.A.)

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Hôtel de Ville – 9 place Carami - BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex – Tél. : 04.94.86.22.12 - Email : dcp@brignoles.fr

Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ville-brignoles.fr>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'un autre pouvoir adjudicateur.

Objet de l'accord-cadre : Acquisition d'un véhicule électrique de type utilitaire à plateau, se conduisant sans permis de conduire, pour la brigade de propreté urbaine de la ville de Brignoles.

Caractéristiques du marché :

Le marché a pour objet l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion (voir variante ci-dessous) électrique à plateau avec rehausses grillagées qui sera utilisé pour le transport d'objet nécessaire au nettoyage des rues de la ville.

L'ensemble des caractéristiques du véhicule est énuméré dans le cahier des clauses particulières.

Le marché commence à sa date de notification et prend fin après livraison du véhicule et des différents délais de garanties.

Le délai d'exécution (livraison) débute à la réception du bon de commande.

Pour information le montant maximum du budget alloué pour le véhicule est compris entre 12 000 € (pour de l'occasion) et 18 000 € H.T.(pour du neuf) options comprises (voir article 19 du Cahier des Clauses Particulières).

Mode de passation : Marché à procédure adaptée passé dans le cadre de l'article R-2123-1 du code de la commande publique.

Type de marché : Marché public de fournitures.

Classification C.P.V : 34144900-7 véhicules électriques – 34130000-7 véhicules à moteur servant au transport de marchandises

Code NUTS : FRL05

Variante : Une variante facultative est autorisée.

Le candidat proposera soit une offre de base (véhicule d'occasion), soit une variante (véhicule neuf) soit les deux (Voir précisions dans les documents de consultation).

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés conjoints ou solidaires.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Le dossier peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Date et heure limites de réception des offres : Le 02 décembre 2022 à 12h00.

Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4

du Code de la commande publique :

- Imprimé CERFA DC1 (joint au dossier)
- Imprimé CERFA DC2 (joint au dossier)
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (jointe au dossier)
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société à hauteur du montant du marché
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public

N.B. : Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1/ d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires sa consultation,

2/ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : Prix des fournitures : 50 % - Qualité des fournitures : 40% - Délai de garantie : 5% - Délai de livraison : 5%.

Renseignements d'ordre administratif et technique : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5, Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89.

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : Le 10 novembre 2022